

FICHE DE POSTE

Administration handi-accueillante attachée à la mixité et à la diversité

LE HCÉRES RECRUTE DES CONSEILLER(ÈRE)S/ CHARGÉ(E)S DE MISSION SCIENTIFIQUES AU DÉPARTEMENT D'ÉVALUATION DE LA RECHERCHE DANS LES DOMAINES SCIENTIFIQUES SUIVANTS :

—
Poste à pourvoir dans les meilleurs délais

Sciences et Technologies (ST)	Physique	ST2	M. Olivier BONNEAU Conseiller Scientifique Coordonnateur du domaine Sciences et technologies olivier.bonneau@hceres.fr
	Sciences de la Terre et de l'Univers	ST3	

MISSIONS ET ACTIVITÉS PRINCIPALES

Le ou la Conseiller(ère)/Chargé(e) de mission scientifique (CS/CMS) relève du service « Évaluation des entités de recherche » (SER) du Département de l'évaluation de la recherche (DER) organisé en 20 panels disciplinaires. Il/elle travaille sous la responsabilité du Conseiller Scientifique en charge de son panel (CS Panel).

Le ou la CS/CMS se voit affecter une charge de travail (portefeuille d'entités de recherche) par vague en concertation avec son CS Panel.

Le ou la CS/CMS procède, avec son CS Panel, à une analyse des expertises scientifiques nécessaires entité par entité.

Il/elle accompagne les directeurs d'unités et responsables d'entités de recherche de son portefeuille pendant la phase de rédaction de leur dossier d'auto-évaluation et de préparation de l'évaluation.

En concertation avec son CS Panel, il/elle participe à l'attribution aux experts de son panel d'un portefeuille d'entités à évaluer et à la nomination des présidents de comités des entités de recherche de son portefeuille.

En concertation avec le ou la Conseiller(ère) scientifique coordonnateur(trice) (CSC) en charge de son domaine (SHS, ST ou SVE) et le ou la CS Panel, il/elle évalue le nombre d'experts complémentaires pour couvrir les thématiques de chaque entité de son portefeuille en tenant compte de l'expertise des représentants issus des sections ou commissions CNU, CoNRS, CSS assignés pour l'évaluation de chaque entité de son portefeuille. Il/elle mobilise si besoin un expert PAR.

Il/elle prend en charge l'organisation scientifique de l'évaluation des entités de recherche de son portefeuille.

Il/elle veille à ce que ses comités intègrent dans leur travail d'évaluation des entités de recherche de son portefeuille les points d'attention des tutelles et, s'il y a lieu, les points de vigilance signalés.

Il/elle veille avec son CS Panel à ce que les comités d'experts : i) rédigent un pré-rapport pour chaque unité de son portefeuille dans le respect du calendrier défini pour la vague, ii) établissent une liste de questions pour l'unité, iii) planifient et réalisent les échanges avec les unités, iv) rédigent le rapport d'évaluation en respectant le calendrier établi en début de vague.

Il/elle relit chaque rapport d'évaluation des entités de recherche de son portefeuille.

Il/elle rédige les synopsis d'évaluation pour chacune des entités de son portefeuille.

Il/elle participe aux formations proposées par le Hcéres.

PROFIL RECHERCHÉ

- expérience approfondie ou connaissance des pratiques en matière d'évaluation ;
- expertise scientifique dans sa thématique ou sa discipline ;
- excellente connaissance de sa communauté scientifique, tant nationale qu'internationale ;
- excellente connaissance de l'organisation de la recherche nationale et du système français d'enseignement supérieur ;
- excellente aptitude à la communication ;
- rigueur et respect des procédures et de la confidentialité des dossiers traités ;
- capacité d'organisation et d'animation d'un groupe.

CADRE STATUTAIRE

Le ou la conseiller(ère) scientifique (CS) est un(e) enseignant(e)-chercheur(e) ou un(e) chercheur(e) qui assure une mission auprès du Hcéres, dans le cadre d'une convention de délégation ou de mise à disposition signée entre le Hcéres et l'employeur d'origine, pour une durée d'un an voire deux renouvelable. Un personnel bénéficiant de délégation auprès d'un autre établissement ne peut être recruté dans la même position au Hcéres.

Il/elle perçoit une indemnité dont le montant est arrêté par le président du Hcéres selon la réglementation en vigueur.

Le ou la chargé(e) de mission scientifique (CMS) est un(e) enseignant(e)-chercheur(e) ou un(e) chercheur(e). Le ou la CMS travaille sur la base d'un cumul d'activités, pour une durée d'un an. Le ou la CMS perçoit une indemnité dont le montant est arrêté par le président du Hcéres selon la réglementation en vigueur. Il/elle peut être également un(e) jeune retraité(e).

DÉONTOLOGIE

Le ou la CS/CMS s'engage à respecter les règles déontologiques de la charte de l'évaluation et du règlement intérieur du Hcéres.

POUR CANDIDATER

Le candidat(e) doit adresser un CV et une lettre de motivation **avant le 15 mai 2024**, par voie électronique à : dir.der@hceres.fr. Il/elle sera ensuite contacté(e) par le Hcéres.

Localisation du poste : 2 rue Albert Einstein, 75013 Paris (métro Bibliothèque François Mitterrand, ligne 14 et RER C, tramway T3A – arrêt : Avenue de France).

LE HCÉRES

Le Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (Hcéres) est l'autorité publique indépendante (API) française chargée d'évaluer l'ensemble des structures de l'enseignement supérieur et de la recherche, ou de valider les procédures d'évaluation conduites par d'autres instances.

Par ses analyses, ses évaluations et ses recommandations, le Hcéres accompagne, conseille et soutient la démarche d'amélioration de la qualité de l'enseignement supérieur et de la recherche en France.

Le Hcéres produit des analyses et des indicateurs à l'échelle nationale et internationale, contribue à la réflexion stratégique des acteurs de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, ainsi qu'à la conception et à l'évaluation des politiques publiques. Il réalise des rapports d'évaluation, qui sont publics et dont la réalisation est menée par des comités d'experts et accompagnée par les conseillers scientifiques.

L'ACTIVITÉ DU DÉPARTEMENT D'ÉVALUATION DE LA RECHERCHE (DER)

Le DER organise chaque année environ 550 évaluations d'unités de recherche, de structures fédératives ou d'autres objets de recherche. Les évaluations sont réalisées par des pairs, experts scientifiques de leur domaine.

En sus des évaluations des entités de recherche, sur la base de ces mêmes évaluations, le DER produit des synthèses recherche d'établissements et des synthèses nationales disciplinaires.

Le département se compose d'une équipe administrative qui organise les aspects administratifs des évaluations, et d'une équipe de CS/CMS qui organise la conduite scientifique de ces mêmes évaluations.